

PROCES VERBAL d'ASSEMBLEE GENERALE
2M SECURITE
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
EN COURS DE CONSTITUTION

Ordre du jour : NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Le soussigné :

Associé unique personne physique

- Monsieur FAYE Khaly
- Né le 05 Mars 1988, à Pikine (Sénégal),
- Nationalité Sénégalaise,
- Demeurant : 169, Avenue Des Terrasses du Languedoc - Résidence Le Diva - 34430 Saint-Jean-De-Vedas

agissant en qualité de seul actionnaire de la société 2M SECURITE, société par action simplifiée unipersonnelle, au capital de 100 euros, dont le siège social est situé au 73 Cour Robert De Cotte – Apt 64 – 34080 Montpellier, en cours de constitution,

S'est réuni et a désigné, à l'issue de la signature des statuts de la Société 2M SECURITE, le premier président de la Société, conformément à l'article 12 des statuts de ladite société et a établi le présent procès-verbal :

Il a convenu ce qui suit :

Le soussigné nomme en qualité de président de la Société :

- Monsieur FAYE Khaly
- Né le 05 Mars 1988, à Pikine (Sénégal),
- Nationalité Sénégalaise,
- Demeurant : 169, Avenue Des Terrasses du Languedoc - Résidence Le Diva - 34430 Saint-Jean-De-Vedas

pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts.

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2024

En autant d'exemplaires que nécessaire

Signature de l'associé unique

FAYE KHALY



Signature du président non associé

« lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de président ».

« lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de président »

